

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 janvier 2020

DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE ET APPELS FRAUDULEUX - (N° 2616)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N ° 48

présenté par
Mme Bonnivard, Mme Louwagie et M. Brun

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.